



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 23 avril 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le Mardi 23 avril 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2024

Délibération n° 2024421 : Validation Plan de financement provisoire de la rénovation du Groupe Scolaire

Présents : 11

Mesdames C. Levraud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, Messieurs, G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

T. Bérard donne pouvoir à F. Bérard, E. Bonachera donne pouvoir à G. Hogrel, H. Marguerie donne pouvoir à O. Couderc, M. Sacy donne pouvoir à C. Migner

Absente excusée : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Audrey Souda-Français

DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT EN €		MONTANT EN €	%
COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT	2 365 074,00	CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE	412 315,00	16
COUT PREVISIONNEL DE LA MAITRISE D'ŒUVRE HT	224 682.03	6 unités pédagogiques école élémentaire	188 100,00	
		6 unités pédagogiques école maternelle	188 100,00	
		création restaurant scolaire école élémentaire	36 115,00	
		Dotation de Soutien à l'Investissement Local	323 000,00	12
		Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	280 000,00	11
		Département : aide à la transition énergétique	151 135.00	6
		Fonds Vert : rénovation énergétique + chaufferie Biomasse	848 096.00	33
		Agence de l'eau ADOUR-GARONNE	35 786.00	1
		Fonds Vert : Désimperméabilisation	21 472.00	1

DEPENSES		RECETTES		
		Total de subvention	2 071 804.00	80
		FCTVA	509 788.30	
		FONDS PROPRES	400 000.00	15
		EMPRUNT	126 114.94	5
TOTAL DE DEPENSES HT	2 589 756.03	TOTAL DES RECETTES 3 107 707.24 100		
TVA	517 951.21			
TOTAL DES DEPENSES TTC	3 107 707.24			

Le Conseil Municipal **VOTE à la majorité** des membres présents et représentés, le plan de financement ci-dessus.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3 (E. Bonachera, G. Augier, G. Hogrel)

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 23 avril 2024

Secrétaire de séance,
Audrey Souda-Français



Le Maire

Francis Berard

